



Circulaire 7291

du 05/09/2019

Information sur les modifications apportées au décret du 2 juin 1998 organisant l'ESAHR et à l'arrêté du 6 juillet 1998 relatif à l'organisation des cours et aux conditions d'admission et de régularité des élèves dans l'ESAHR en vigueur à partir du 1^{er} septembre 2019

Cette circulaire complète la(les) circulaire(s) : 7202 du 27 juin 2019

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 01/09/2019
Documents à renvoyer	non

Information succincte	Concerne les modifications sur les programmes de cours, le respect de l'égalité de traitement entre les élèves, le calcul des dotations de périodes de cours, la correspondance entre les cours et les fonctions d'enseignement
-----------------------	---

Mots-clés	Enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR)
-----------	---

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Ens. officiel subventionné	Secondaire artistique à horaire réduit
Ens. libre subventionné Libre non confessionnel	

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : <ul style="list-style-type: none">Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives) Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : <ul style="list-style-type: none">Les organisations syndicales

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique - Etienne GILLIARD, directeur général a.i.
--

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
DETREZ Alain	Service général de l'Enseignement tout au long de la vie - Direction de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit	02/690 87 04 alain.detrez@cfwb.be

Table des matières

Introduction	2
1. Programmes de cours de référence.....	2
2. Égalité de traitement des élèves.....	3
3. Calcul des dotations de périodes de cours (méthode du « lissage »)	3
4. Nouveaux cours ou nouveaux intitulés de cours.....	3
a) Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace.....	4
b) Domaine de la musique	4
c) Domaine des arts de la parole et du théâtre	4
d) Domaine de la danse.....	4
e) Validité des programmes de cours.....	4
ANNEXE : Liste des intitulés de cours et des fonctions d'enseignement correspondantes à partir du 1 ^{er} septembre 2019	5

Introduction

La présente circulaire a pour objectif de vous informer de certains changements importants apportés au décret du 2 juin 1998 « organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française¹ » et à l'arrêté du 6 juillet 1998 « relatif à l'organisation des cours ainsi qu'à l'admission et à la régularité des élèves de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit² ». Ces changements sont d'application à partir de l'année scolaire 2019-2020.

La présente circulaire complète la circulaire n° 7202 du 27 juin 2019, « Information des nouvelles règles statutaires visant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit suite aux modifications du décret du 2 juin 1998 durant l'année scolaire 2018-2019 », en traitant des modifications à la réglementation qui ne portent pas directement sur les aspects statutaires du personnel enseignant.

1. Programmes de cours de référence

La modification à l'article 4, § 4, du décret du 2 juin 1998, dispose que :

« Le Pouvoir organisateur peut également adhérer à un programme de cours proposé par une ou plusieurs organisations représentatives de pouvoirs organisateurs et approuvé par le Gouvernement après avis du Conseil général³.

Chaque modification à un programme de cours doit être soumise à l'approbation du Gouvernement. »

Cette disposition intègre donc dans le texte organique de l'ESADR la possibilité déjà existante, pour un pouvoir organisateur particulier, d'adhérer à un programme de cours rédigé au niveau de son réseau, ou encore rédigé en interréseaux.

La procédure à suivre reste inchangée, conformément à la circulaire n° 5993 du 19 décembre 2016. Tout nouveau programme de cours ayant reçu l'approbation de l'autorité ministérielle sera disponible, en téléchargement, sur les sites internet du CECP (enseignement officiel subventionné) et de la FELSI (enseignement libre non confessionnel subventionné).

Les pouvoirs organisateurs gardent la possibilité de présenter leur propre programme de cours, conformément à l'article 4 du décret précité et selon la procédure définie à l'arrêté du 27 mai 2009.

1 Décret du 10 janvier 2019 « modifiant le décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit » (M.B. 25 janvier 2019).

2 Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 26 juin 2019 « modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 juillet 1998 relatif à l'organisation des cours ainsi qu'à l'admission et à la régularité des élèves dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française » (cet arrêté doit encore être publié au Moniteur).

3 Le nouveau Conseil général de l'ESADR remplace comme instance consultative le Conseil de perfectionnement. Son organisation, ses compétences et sa composition sont fixées dans les nouveaux articles 121 à 121quater du décret du 2 juin 1998.

2. Égalité de traitement des élèves

Un article 7bis est inséré dans le décret du 2 juin 1998 :

« Les services du Gouvernement sont chargés de vérifier que le Pouvoir organisateur respecte, outre les obligations reprises à l'article 24, § 2, de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement, l'égalité de traitement entre les élèves inscrits dans ses établissements.

En cas de non-respect de l'alinéa précédent, la procédure prévue à l'article 24, § 2ter, de la loi du 29 mai 1959 précitée s'applique. »

Comme exemple de discrimination, on peut citer le montant d'un droit d'inscription complémentaire modulé en fonction de l'implantation où les cours se donnent, de l'âge de l'élève ou de l'appartenance de l'élève à une association à caractère culturel ou artistique.

La sanction prévue en cas de discrimination consiste en la suspension de l'octroi des subventions de fonctionnement selon les modalités suivantes :

- le Gouvernement adresse une mise en demeure au pouvoir organisateur pour qu'il corrige la situation de discrimination constatée ;
- si dans un délai de 30 jours ouvrables, le pouvoir organisateur n'a pas mis fin à la situation de discrimination, un retrait de 5% est appliqué sur le montant des subventions de fonctionnement ;
- si après 6 mois à dater de la décision de retrait, la situation n'est toujours pas corrigée, les subventions de fonctionnement sont suspendues dans leur intégralité jusqu'au rétablissement de la légalité.

3. Calcul des dotations de périodes de cours (méthode du « lissage »)

Les modifications apportées aux articles 31, § 2, et 33 du décret du 2 juin 1998, concernent la prise en compte des élèves réguliers pour le calcul des dotations de périodes de cours.

Le nouvel alinéa 3 de l'article 31, § 2, stipule que :

« Durant une période transitoire de cinq années scolaires et prenant cours au 1er septembre 2019, la dotation annuelle de périodes de cours d'une année scolaire est calculée sur la moyenne du nombre d'élèves réguliers des trois dernières années scolaires précédentes (...) et par domaine. »

L'objectif de cette mesure est de contribuer à renforcer la stabilité du système fondé sur une enveloppe fermée de périodes de cours. Les simulations effectuées par l'administration ont en effet montré que les gains ou les pertes des établissements étaient davantage limités par un lissage des populations scolaires prenant en compte les trois dernières années scolaires.

Ce nouveau mode de calcul a été appliqué pour les dotations de l'année scolaire 2019-2020.

Le système est mis en place pour une période de cinq ans. Ses effets seront évalués annuellement par l'administration. Si cette évaluation est positive, le décret sera modifié pour rendre la méthode du lissage définitive.

4. Nouveaux cours ou nouveaux intitulés de cours

À la suite des modifications apportées à plusieurs intitulés de fonction ou à la création de nouvelles fonctions, l'arrêté du 6 juillet 1998 « relatif à l'organisation des cours ainsi qu'à l'admission et à la régularité des élèves de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit » a été adapté.

a) Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace

Le cours de « création transdisciplinaire » est remplacé par le cours de « pratiques expérimentales ».

b) Domaine de la musique

Les intitulés de cours de formation instrumentale, reprenant deux spécialités, sont remplacés par deux intitulés distincts. Par exemple, le cours de « clarinette et saxophone », dont l'intitulé était directement basé sur l'intitulé de la fonction correspondante, est désormais dissocié en un « cours de clarinette » et un « cours de saxophone ».

La distinction, dans l'intitulé des cours de base, entre instruments classiques et instruments anciens est abolie.

En ce qui concerne les cours de base de formation instrumentale jazz, les quatre cours définis en fonction des familles d'instruments (vents, cordes, claviers et percussions) sont remplacés par 18 cours correspondant à des instruments spécifiques.

Enfin, dans la catégorie des cours complémentaires, est créé un cours de « création musicale numérique ».

c) Domaine des arts de la parole et du théâtre

Les modifications apportées aux intitulés des cours de base et des cours complémentaires ne sont pas liées à des modifications dans l'intitulé des fonctions, mais procèdent d'un souci de simplification et de clarification.

d) Domaine de la danse

Aucun changement n'est apporté dans l'intitulé des cours de danse.

e) Validité des programmes de cours

Les programmes de cours déjà approuvés sous les anciens intitulés restent valables pour les cours dont l'intitulé a été modifié. Par exemple, le programme de clarinette et saxophone peut continuer à être appliqué tant pour le nouveau cours de clarinette que pour le nouveau cours de saxophone.

Les programmes relatifs à l'organisation de nouveaux cours après le 1er septembre 2019 devront l'être sous les nouveaux intitulés.

Le Directeur général a.i.,

Étienne Gilliard

ANNEXE : Liste des intitulés de cours et des fonctions d'enseignement correspondantes à partir du 1^{er} septembre 2019

Les tableaux ci-dessous reprennent par domaine l'intitulé des nouveaux cours (1^{ère} colonne) et celui des fonctions d'enseignement correspondantes.

Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace

Cours	Fonctions
Formation pluridisciplinaire	Professeur de formation pluridisciplinaire
Métiers d'art pour les spécialités :	
- ferronnerie	Professeur de métiers d'art, spécialité ferronnerie
- ébénisterie	Professeur de métiers d'art, spécialité ébénisterie
- art du livre : reliure-dorure	Professeur de métiers d'art, spécialité art du livre : reliure-dorure
- joaillerie-bijouterie	Professeur de métiers d'art, spécialité joaillerie-bijouterie
- vitrail	Professeur de métiers d'art, spécialité vitrail
- restauration d'œuvres et d'objets d'art	Professeur de de métiers d'art, spécialité restauration d'œuvres et d'objets d'art
Recherches graphiques et picturales pour les spécialités :	
- dessin	Professeur de recherches graphiques et picturales, spécialité dessin
- peinture	Professeur de recherches graphiques et picturales, spécialité peinture
- illustration et bande dessinée	Professeur de recherches graphiques et picturales, spécialité illustration et bande dessinée
- publicité et communication visuelle	Professeur de recherches graphiques et picturales, spécialité publicité et communication visuelle
- arts numériques	Professeur de recherches graphiques et picturales, spécialité arts numériques
- art du livre : typographie et étude de la lettre	Professeur de recherches graphiques et picturales, spécialité art du livre : typographie et étude de la lettre
Image imprimée pour les spécialités :	
- gravure	Professeur d'image imprimée, spécialité gravure
- lithographie	Professeur d'image imprimée, spécialité lithographie
- sérigraphie	Professeur d'image imprimée, spécialité sérigraphie

- photographie	Professeur d'image imprimée, spécialité photographie
- cinéma d'animation	Professeur d'image imprimée, spécialité cinéma d'animation
- cinégraphie	Professeur d'image imprimée, spécialité cinégraphie
- infographie	Professeur d'image imprimée, spécialité infographie
- vidéographie	Professeur d'image imprimée, spécialité vidéographie
Aménagement pour les spécialités :	
- ensemblier-décorateur / décoration	Professeur d'aménagement, spécialité ensemblier-décorateur / décoration
- design	Professeur d'aménagement, spécialité design
- scénographie	Professeur d'aménagement, spécialité scénographie
Création textile	Professeur de création textile
Arts monumentaux	Professeur d'arts monumentaux
Volumes pour les spécialités :	
- sculpture	Professeur de volumes, spécialité sculpture
- céramique sculpturale	Professeur de volumes, spécialité céramique sculpturale
Arts du feu pour les spécialités :	
- poterie	Professeur d'arts du feu, spécialité poterie
- céramique	Professeur d'arts du feu, spécialité céramique
- métal	Professeur d'arts du feu, spécialité métal
- art du verre	Professeur d'arts du feu, spécialité art du verre
Pratiques expérimentales	Professeur de pratiques expérimentales
Stylisme, parures et masques	Professeur de stylisme, parures et masques
Techniques artistiques pour les spécialités :	
- dessin d'architecture et maquettisme	Professeur de techniques artistiques, spécialité dessin d'architecture et maquettisme
- dessin technique	Professeur de techniques artistiques, spécialité dessin technique
- technologie de la photographie	Professeur de techniques artistiques, spécialité technologie de la photographie
- technologie du verre	Professeur de techniques artistiques, spécialité technologie du verre
- technologie des métaux	Professeur de techniques artistiques, spécialité technologie des métaux
- technologie de la terre et des émaux	Professeur de techniques artistiques, spécialité

	technologie de la terre et des émaux
Histoire de l'art et analyse esthétique	Professeur d'histoire de l'art et analyse esthétique

Domaine de la musique

Cours	Fonctions
Formation musicale	Professeur de formation musicale
Formation instrumentale pour les spécialités :	
- accordéon chromatique	Professeur d'accordéon chromatique
- alto	Professeur d'alto
- basson	Professeur de basson
- basson baroque et classique	Professeur de basson baroque et classique
- clarinette	Professeur de clarinette
- clavecin	Professeur de clavecin
- contrebasse	Professeur de contrebasse
- cor	Professeur de cor
- cor naturel	Professeur de cor naturel
- cornemuse	Professeur de cornemuse
- flûte à bec	Professeur de flûte à bec
- flûte traversière	Professeur de flûte traversière
- flûte traversière baroque et classique	Professeur de flûte traversière baroque et classique
- guitare	Professeur de guitare et guitare d'accompagnement
- harpe	Professeur de harpe
- hautbois	Professeur de hautbois
- hautbois baroque et classique	Professeur de hautbois baroque et classique
- luth	Professeur de luth
- mandoline	Professeur de mandoline
- musette	Professeur de musette
- orgue	Professeur d'orgue
- percussions	Professeur de percussions
- piano	Professeur de piano
- pianoforte	Professeur de pianoforte
- saxophone	Professeur de saxophone
- trombone à coulisse	Professeur de trombone à coulisse
- trompette	Professeur de trompette

- trompette naturelle	Professeur de trompette naturelle
- tuba	Professeur de tuba
- viole de gambe	Professeur de viole de gambe
- violon	Professeur de violon
- violon baroque	Professeur de violon baroque
- violoncelle	Professeur de violoncelle
- violoncelle baroque	Professeur de violoncelle baroque
Formation instrumentale jazz pour les spécialités :	
- accordéon jazz	Professeur d'accordéon jazz et ensemble jazz
- alto jazz	Professeur de violon jazz et ensemble jazz
- batterie jazz	Professeur de batterie jazz et ensemble jazz
- clarinette jazz	Professeur de bois jazz et ensemble jazz
- claviers jazz	Professeur de claviers jazz et ensemble jazz
- contrebasse jazz	Professeur de contrebasse jazz et ensemble jazz Professeur de guitare basse jazz et ensemble jazz
- cor jazz	Professeur de cuivres jazz et ensemble jazz
- flûte traversière jazz	Professeur de bois jazz et ensemble jazz
- guitare jazz	Professeur de guitare jazz, guitare d'accompagnement et ensemble jazz
- guitare basse jazz	Professeur de guitare basse jazz et ensemble jazz Professeur de contrebasse jazz et ensemble jazz Professeur de guitare jazz, guitare d'accompagnement et ensemble jazz
- harmonica jazz	Professeur d'harmonica jazz et ensemble jazz
- saxophone jazz	Professeur de bois jazz et ensemble jazz
- trombone jazz	Professeur de cuivres jazz et ensemble jazz
- trompette jazz	Professeur de cuivres jazz et ensemble jazz
- tuba jazz	Professeur de cuivres jazz et ensemble jazz
- vibraphone jazz	Professeur de vibraphone jazz et ensemble jazz
- violon jazz	Professeur de violon jazz et ensemble jazz
- violoncelle jazz	Professeur de contrebasse jazz et ensemble jazz Professeur de violon jazz et ensemble jazz
Chant	Professeur de chant et de musique de chambre vocale
Chant jazz	Professeur de chant jazz et ensemble jazz
Chant d'ensemble	Professeur de chant d'ensemble
Histoire de la musique-analyse	Professeur d'histoire de la musique-analyse

Écriture musicale-analyse	Professeur d'écriture musicale-analyse
Formation générale jazz	Professeur de formation générale jazz
Rythmique	Professeur de rythmique
Expression corporelle	Professeur d'expression corporelle
Ensemble instrumental	Professeur d'ensemble instrumental
Ensemble jazz	Professeur d'accordéon jazz et ensemble jazz Professeur de batterie jazz et ensemble jazz Professeur de bois jazz et ensemble jazz Professeur de chant jazz et ensemble jazz Professeur de claviers jazz et ensemble jazz Professeur de contrebasse jazz et ensemble jazz Professeur de cuivres jazz et ensemble jazz Professeur de guitare basse jazz et ensemble jazz Professeur de guitare jazz, guitare d'accompagnement et ensemble jazz Professeur d'harmonica jazz et ensemble jazz Professeur de vibraphone jazz et ensemble jazz Professeur de violon jazz et ensemble jazz
Musique de chambre instrumentale	Professeur de musique de chambre instrumentale
Lecture à vue-transposition	Professeur de lecture à vue-transposition
Art lyrique	Professeur d'art lyrique
Musique de chambre vocale	Professeur de chant et de musique de chambre vocale
Claviers pour chanteurs	Professeur de piano
Guitare d'accompagnement	Professeur de guitare et guitare d'accompagnement Professeur de guitare jazz, guitare d'accompagnement et ensemble jazz
Musique électroacoustique	Professeur de musique électroacoustique
Pratique des rythmes musicaux du monde	Professeur de pratique des rythmes musicaux du monde
Improvisation	Professeur d'improvisation
Instruments patrimoniaux	Professeur d'instruments patrimoniaux
Création musicale numérique	Professeur de création musicale numérique

Domaine des arts de la parole et du théâtre

Cours	Fonctions
Formation pluridisciplinaire	Professeur de diction-déclamation Professeur d'art dramatique
Déclamation	Professeur de diction-déclamation
Théâtre	Professeur d'art dramatique
Eloquence	Professeur de diction-déclamation
Orthophonie	Professeur de diction-déclamation
Atelier déclamation	Professeur de diction-déclamation
Atelier théâtre	Professeur d'art dramatique
Techniques du spectacle	Professeur d'art dramatique
Techniques corps voix	Professeur de diction-déclamation Professeur d'art dramatique
Histoire de la littérature et du théâtre	Professeur d'histoire de la littérature et d'histoire du théâtre
Expression corporelle	Professeur d'expression corporelle
Improvisation théâtrale	Professeur d'art dramatique

Domaine de la danse

Cours	Fonctions
Danse classique	Professeur de danse classique
Danse contemporaine	Professeur de danse contemporaine
Danse jazz	Professeur de danse jazz
Danse classique pour les spécialités :	
- expression chorégraphique	Professeur de danse classique
- barre au sol	Professeur de danse classique
- danse pour les garçons	Professeur de danse classique
- répertoire	Professeur de danse classique
- pointes	Professeur de danse classique
- étude du mouvement	Professeur de danse classique
- histoire de la danse	Professeur de danse classique
Danse contemporaine pour les spécialités :	
- expression chorégraphique	Professeur de danse contemporaine
- barre au sol	Professeur de danse contemporaine
- répertoire	Professeur de danse contemporaine

- étude du mouvement	Professeur de danse contemporaine
- histoire de la danse	Professeur de danse contemporaine
Danse jazz pour les spécialités :	
- expression chorégraphique	Professeur de danse jazz
- barre au sol	Professeur de danse jazz
- répertoire	Professeur de danse jazz
- claquettes	Professeur de danse jazz
- étude du mouvement	Professeur de danse jazz
- histoire de la danse	Professeur de danse jazz
Danse traditionnelle	Professeur de danse traditionnelle